



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Conseiller technique Sport
DGESCO C
N° 2020-0007
Affaire suivie par : Christian AUDEGUY
Tél : 01 55 55 31 60
Mél : christian.audeguy@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le **16 DEC. 2020**

Le ministre de l'éducation nationale, de la
jeunesse et des sports

à

Mesdames et messieurs les recteurs
de région académique

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

Mesdames et messieurs les directeurs
académiques des services de
l'éducation nationale

Objet : Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour 30 minutes d'activité physique quotidienne

Être en bonne santé est une condition préalable fondamentale pour bien apprendre. Aussi, l'Éducation nationale s'engage, **en collaboration avec Paris 2024**, pour que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne.

Présenté lors de la semaine olympique et paralympique en février 2020 et expérimenté depuis cette date dans l'académie de Créteil, cet appel à manifestation d'intérêt pour 30 minutes d'activité physique quotidienne, retardé pour des raisons sanitaires liées au Covid-19, peut enfin être proposé aux écoles élémentaires volontaires de l'ensemble du territoire.

1. Objectifs de cette mesure

Le déploiement de cette mesure vise à susciter un mouvement d'adhésion autour d'un objectif partagé au service du bien-être des élèves et de leur santé, et au bénéfice de leurs apprentissages. Développer une activité physique quotidienne répond avant tout à des enjeux importants de santé publique et de bien-être. Ce projet est ainsi complémentaire de l'enseignement de l'EPS.

2. Principes directeurs

Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne » sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Dans les faits, il est préconisé de développer 30 minutes d'activité physique les jours où l'enseignement de l'EPS n'est pas programmé.

Ce dispositif est un cadre souple basé sur le volontariat, et propose une activité physique quotidienne qui s'appuie sur l'environnement existant et le respect des règles sanitaires.

PJ : Appel à manifestation d'intérêt 30 mn d'activité physique quotidienne

3. Ressources

Des ressources sont disponibles sur la page dédiée du site Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/2569/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne>

Vous pouvez consulter également la **plateforme Génération 2024**, un outil au service du programme Education de Paris 2024 : <https://generation.paris2024.org>

4. Mise en œuvre et calendrier

Les écoles élémentaires volontaires pourront dès le début de l'année 2021 s'impliquer dans le dispositif.

Elles seront invitées à renseigner sur l'application « démarches simplifiées » un module d'inscription très succinct, une fois leur projet éducatif validé par le conseil d'école. Cet appel à manifestation d'intérêt pour 30 minutes d'activité physique sera l'un des éléments phare de la semaine olympique et paralympique organisée du 1^{er} au 6 février 2021.

L'implication de vos services est nécessaire au bon déroulement de cette opération. C'est pourquoi, je vous remercie de bien vouloir désigner un référent pour chaque département de votre académie, en charge de ce dispositif. Les coordonnées (nom, fonction, mail, téléphone) de cette personne ou de ces personnes sont à transmettre dans les meilleurs délais à l'adresse fonctionnelle suivante : dgesco.c@education.gouv.fr.

Je vous remercie par avance du concours que vous apporterez au lancement de ce dispositif.

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Edouard GEFFRAY